

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Loiret

VILLE DE MEUNG-SUR-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

- 4 JAN 2024

Séance ordinaire du 18 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 24
Nombre de membres représentés : 5
Nombre de membres excusés non représentés : 0
Nombre de membres absents : 0
Date de la convocation : 8 décembre 2023

Vote pour : 28 (dont 5 pouvoirs)
Vote contre : 0
Abstentions : 1

Délibération n°2023-137 : Réalisation d'une centrale photovoltaïque flottante sur la commune de Baccon : avis du Conseil Municipal.

Présents : Mme Caro, M. Migeon, Mme Perol, Mme Roussel, M. Simonnet, Mme Beaupuis, M. Rabier, M. Panefieu, M. Ollivier, Mme Mauclerc, M. Thomas, M. Moreau, M. Langer, M. Guinard, Mme Courtemanche, Mme Delarue, M. Dalmat, Mme Villette, M. Vacher, Mme Delorme, Mme Le Berre, Mme Bazin, M. Breysse, M. Sireuil.

Secrétaire de séance : M. Breysse

Absents excusés représentés :

M. Despérelle avait donné pouvoir à M. Ollivier
Mme Monaco avait donné pouvoir à Mme Villette
Mme Guevaer avait donné pouvoir à Mme Le Berre
M. Camus avait donné pouvoir à M. Dalmat
Mme Jaunet avait donné pouvoir à Mme Caro

Dans le cadre des dispositions de l'article L 122-1 V du code de l'environnement et de l'article R 423-9 du code de l'urbanisme relatifs à l'obligation de consulter les collectivités territoriales au regard des incidences environnementales, il est proposé à l'Assemblée d'émettre un avis sur le dossier de permis de construire formulé par la Société Photosol Développement (Leader français du marché de la production d'énergie renouvelable) concernant la réalisation d'une centrale photovoltaïque flottante sur la commune de Baccon, au lieudit Les Longs Reages de Thorigny.

Le site retenu est une ancienne carrière, située à l'extrémité ouest de la commune de Baccon, en limite avec la commune de Villermain, site défini comme prioritaire par l'Etat pour l'aménagement de centrales photovoltaïques.

Les caractéristiques principales du parc photovoltaïque sont :

- Surface clôturée 220 662 m²,
- Nombre total de panneaux : 7104
- Surface projetée des panneaux : 19 858 m²

.../...

- Puissance installée estimée (modèle de panneaux non choisi à ce jour) 4,4 MWc
- Un poste de livraison de dimensions : 2.6 x 7 m H 3.4 m
- Un poste de transformations de dimensions : 2.5 x 12.2 m H 3 m

Les études réalisées depuis 2019 ont permis d'identifier les enjeux environnementaux du site et de ses abords par des expertises de terrain conduites par des cabinets spécialisés, par une recherche bibliographique approfondie et par la consultation des principales personnes publiques associées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (une abstention relevée : Monsieur Simonnet) :

- approuve le dossier de permis de construire formulé par la Société Photosol Développement pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque flottante sur la commune de Baccon, au lieudit Les Longs Reages de Thorigny,
- autorise Madame le Maire à communiquer l'avis émis par le Conseil Municipal à la Direction Départementale des Territoires,
- autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Aurore CARO



Le Secrétaire de séance,



Pierre BREYSSE